



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

domaine public

Question écrite n° 4019

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'occupation illégale de terrains dans le département du Rhône. En 2011, ce département a dû faire face à de nombreuses occupations illégales de terrains de l'État par des personnes venant de l'Europe de l'est. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan des actions mises en œuvre par l'État afin de permettre l'évacuation des terrains, leur nettoyage ainsi que leur sécurisation.

Texte de la réponse

En 2011, dans le département du Rhône, une seule action a été mise en œuvre par l'État afin de permettre l'évacuation des terrains de l'État occupés illégalement par des personnes venant de l'Europe de l'Est. Il s'agissait de la libération d'un terrain, appartenant aux Voies navigables de France, situé à Lyon sur les bords du Rhône. Les personnes enjointes, par l'ordonnance du juge des référés, de libérer le terrain étaient au nombre de 25. Neuf enfants mineurs, non concernés par la mesure d'expulsion, étaient également cités dans l'ordonnance du juge. Ce terrain, occupé depuis août 2011, a été libéré le 4 novembre 2011. Aucune action concernant la libération de terrain appartenant à l'État n'a été mise en œuvre en 2012. En 2011, les actions entreprises pour des terrains n'appartenant pas à l'État, ont été au nombre de 29 et ont entraîné l'expulsion de 820 personnes. Elles se sont déroulées dans leur quasi totalité (28 sur 29) sur le territoire de la communauté urbaine du Grand-Lyon. Pour l'année 2012, 15 évacuations de terrains n'appartenant pas à l'Etat ont été réalisées, concernant 1050 personnes. Lors de chaque opération, le nettoyage des lieux ainsi que leur sécurisation ont été assurés dès le départ des occupants illicites.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4019

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4977

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1946